



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf : DCPI-BICPE/BD

**Arrêté préfectoral imposant à la SAS PINGUIN COMINES
des prescriptions complémentaires en vue d'acter les
modifications à apporter à la gestion des tours
aéroréfrigérantes du site de COMINES**

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie

Préfet du Nord

Officier de la légion d'Honneur

Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R. 512-31;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – M. Michel LALANDE ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 1997 relatif aux installations de réfrigération employant de l'ammoniac comme fluide frigorigène, soumises à autorisation au titre de la rubrique n° 4735 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu les décisions préfectorales réglementant les activités de la SICA DE LA VALLEE DE LA LYS – siège social : rue de la distillerie BP 97 59559 COMINES CEDEX - pour son établissement situé à la même adresse, et notamment l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1998 lui accordant l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une unité de conserverie de légumes par surgélation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. Olivier GINEZ, en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Vu la lettre préfectorale du 20 février 2012 donnant acte à la société PINGUIN COMINES, du changement de raison sociale, à compter du 1^{er} septembre 2011, de la SICA DE LA VALLEE DE LA LYS qui devient SAS PINGUIN COMINES dont le siège social et l'adresse sont chemin des Rabis BP 97 59559 COMINES CEDEX ;

Vu le rapport du 8 mars 2016 du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord lors de sa séance du 17 mai 2016 ;

Considérant que les modifications projetées par l'exploitant concernant la gestion de ses tours aéroréfrigérantes, n'entraînent pas de modification du régime réglementaire de l'établissement ;

Considérant que les modifications projetées par l'exploitant concernant la gestion de ses tours aéroréfrigérantes, ne sont pas substantielles au sens de l'article R.512-33 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1 :

La société PINGUIN COMINES SAS dont le siège social est situé chemin des Rabis - BP 97 - 59559 COMINES CEDEX est tenue, pour la poursuite de l'exploitation de son établissement situé à la même adresse, de respecter les prescriptions du présent arrêté.

Les dispositions des actes administratifs antérieurs restent applicables, sauf en ce qu'ils auraient de contraire aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2000 listant les activités autorisées est complété par :

Rubrique	Désignation de la rubrique	Description des installations	Classement
2921	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW	condenseur Evapco : ATC 806 E – 1 907 kW condenseur Evapco : ATC 806 E – 1 907 kW condenseur N°1 : VXC 250 R – 620 kW condenseur N°2 : VXC 250 R – 620 kW condenseur N°3 : VXC 250 R – 1 142 kW condenseur N°4 : VXC 250 R – 1 142 kW condenseur N°5 : VXC 250 R – 1 961 kW condenseur N°6 : VXC 250 R – 1 078 kW condenseur N°11 : VXC 250 R – 620 kW condenseur N°14 : VXC 250 R – 132 kW condenseur N°15 : VXC 250 R – 1 078 kW Total : 12 207 kW	E

Article 3 :

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2003 réglementant les tours aéroréfrigérantes sont abrogées et remplacées par les dispositions de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 3, 1862.

2. The second part is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 3, 1862, on the state of the Treasury.

3. The third part is a report from the Secretary of the Interior, dated January 3, 1862, on the state of the Interior.

4. The fourth part is a report from the Secretary of the Navy, dated January 3, 1862, on the state of the Navy.

5. The fifth part is a report from the Secretary of the War, dated January 3, 1862, on the state of the War.

6. The sixth part is a report from the Secretary of the State, dated January 3, 1862, on the state of the State.

7. The seventh part is a report from the Secretary of the Army, dated January 3, 1862, on the state of the Army.

8. The eighth part is a report from the Secretary of the Marine Corps, dated January 3, 1862, on the state of the Marine Corps.

9. The ninth part is a report from the Secretary of the Coast and Geodetic Survey, dated January 3, 1862, on the state of the Coast and Geodetic Survey.

10. The tenth part is a report from the Secretary of the Smithsonian Institution, dated January 3, 1862, on the state of the Smithsonian Institution.

11. The eleventh part is a report from the Secretary of the Patent Office, dated January 3, 1862, on the state of the Patent Office.

12. The twelfth part is a report from the Secretary of the Land Office, dated January 3, 1862, on the state of the Land Office.

13. The thirteenth part is a report from the Secretary of the Indian Affairs, dated January 3, 1862, on the state of the Indian Affairs.

14. The fourteenth part is a report from the Secretary of the Fish and Game, dated January 3, 1862, on the state of the Fish and Game.

15. The fifteenth part is a report from the Secretary of the Public Works, dated January 3, 1862, on the state of the Public Works.